

# La vidéo surveillance en questions

Jeudi soir 8 mars, Laurent Boîteux, spécialiste de la vidéo surveillance est venu présenter aux élus un projet d'implantation de caméras pour Cousance cette année. Il en a expliqué toutes les facettes, a donné des conseils et des explications.

## ■ Pourquoi un bureau d'étude ?

Comme l'a précisé, Christian Bretin, maire, ce domaine est complexe, techniquement, éthiquement et sujet à de gros écarts tarifaires sur le marché. Aussi, recourir à un bureau d'étude, à « des professionnels », permettra de se garantir du piratage du système (on retrouve des images de certaines communes sur internet) ou d'installations inopérantes.

## ■ Des caméras pour quoi faire ?

Pour « protéger, prévenir mais aussi dissuader, identifier », afin d'intervenir avec



■ La grande rue à Cousance bientôt sous vidéo surveillance ? Photo Pascal LE TEXIER

plus d'efficacité « sur le moment et a posteriori ». Dans ce sens, avant toute installation vidéo, un gendarme référent vient diagnostiquer les problèmes dans la commune et les lieux concernés.

## ■ Où installer les caméras ?

Sur les équipements de la commune et sur les « points

de fuite » : les entrées, sorties et les axes principaux. Ce « maillage » permet de recueillir toutes les informations nécessaires à une intervention ou une enquête. Pour cela, un bon système est équipé de caméras ayant des rôles différents : de grands angles pour filmer « l'incident » et des caméras à haute définition pour identifier

avec précision (un visage, une plaque d'immatriculation).

## ■ Et la liberté dans tout ça ?

« Le réseau doit être hermétique et sécurisé », a expliqué Laurent Boîteux. Le cadre juridique qui va évoluer prochainement, est d'ores et déjà très réglementé. Le local

pour stocker et visionner les images doit être fermé à clé et on doit savoir exactement qui (et quand) a consulté des images. Quant aux gendarmes, ils ne peuvent les visionner que sur réquisition.

## ■ Combien ça coûte ?

Pas de prix communiqué lors de cette réunion, puisque le bureau d'études n'a pas chiffré l'installation. À savoir tout de même qu'« une caméra installée en voie publique coûte en moyenne 10 000 € », cela dépendant de sa qualité, des réseaux existants : électricité, fibre, Wifi et des travaux à effectuer... Laurent Boîteux a insisté sur le fait que c'est aussi « en allant au moins cher, que finalement, une commune équipée sur deux en France est mécontente de sa vidéo sécurité. Il faut tout prévoir. » À l'issue de la réunion, Christian Bretin a précisé que Laurent Boîteux sera proposé comme maître d'œuvre pour ce projet au prochain conseil municipal du 12 avril.